



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-unième jour de janvier deux mille treize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 55 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7817-01-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la manière suivante :

en reportant les points :

- 16.3 Programme de soutien à la démarche, Municipalité amie des aînés (remis le 11 février 2013)
- 16.9 Soumission achat de tablettes (remis le 11 février 2013)
- 16.14 Remplacement du photocopieur de la MRC (remis 11 février 2013)

en retirant le point :

- 16.10 Achat de logiciel Nitro Pro 9

en ajoutant les points suivants :

- 17.1 Appui la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, demande protection de la Sûreté du Québec
- 17.2 Évaluation des postes et des besoins en ressources humaines de la MRC
- 17.3 Périmètre d'urbanisation, tournée des municipalités
- 17.4 Problématique rivière à l'Anse-Pleureuse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7818-01-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 a été courriellé à chacun des maires le 18 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7819-01-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 a été courriellé à chacun des maires le 18 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait le suivi des procès-verbaux du 28 novembre et du 10 décembre 2012.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 11 décembre 2012 au 14 janvier 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7820-01-2013

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 11 466,55 \$

Comptes payés, pour un total général de 249 875,48 \$

Paiements par dépôts directs, pour un total général de 40 847,52 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7821-01-2013

Appui la MRC de Matawinie, opposition à l'augmentation des coûts pour les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie s'oppose à l'augmentation des coûts pour les services de la Sûreté du Québec qualifiée de démesurée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE appuie la MRC de Matawinie qui s'oppose à l'augmentation des coûts pour les services de la Sûreté du Québec qualifiée de démesurée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AMÉNAGEMENT

FICHE DE SUIVI

Mme Karine Thériault, aménagiste, a déposé sa fiche de suivi du mois de décembre 2012.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7822-01-2013

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 12-771 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 12-771 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 – Création d'une zone d'affectation mixte à même une zone d'affectation agroforestière* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 12-771;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil des maires de la MRC considère que le règlement numéro 12-771 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 12-771 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 – Création d'une zone d'affectation mixte à même une zone d'affectation agroforestière* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7823-01-2013

Émission d'un certificat de conformité – Second projet de Règlement n° 12-772 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *second projet de Règlement numéro 12-772 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Création de la zone M.136 à partir des zones Eaf.1, Ra.7 et Ra.8 et agrandissement de la zone Rb.130 (créée par le règlement n° 12-769)* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 12-772;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil des maires de la MRC considère que le règlement numéro 12-772 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 12-772 doit être approuvé par les personnes habiles à voter tel que le prévoit la loi afin de compléter la procédure de modification ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare le *Règlement numéro 12-772 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Création de la zone M.136 à partir des zones Eaf.1, Ra.7 et Ra.8 et agrandissement de la zone Rb.130 (créée par le règlement n° 12-769)* conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement n° 12-772 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FSTD ET PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7824-01-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Amélioration du local*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club des 50 ans et plus de Marsoui pour le projet *Amélioration du local*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 750 \$ au Club des 50 ans et plus de Marsoui pour le projet *Amélioration du local*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2012-2013* de la municipalité de Marsoui;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7825-01-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Amélioration de l'église*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Fabrique de Marsoui pour le projet *Amélioration de l'église*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 750 \$ à la Fabrique de Marsoui pour le projet *Amélioration de l'église*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2012-2013* de la municipalité de Marsoui;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET DU PACTE RURAL

À titre d'information, on dépose le document intitulé *Budget Pacte rural en date du 27 novembre 2012*.

FSTD

À titre d'information, on dépose le document intitulé *Fonds de soutien aux territoires en difficulté, MRC de La Haute-Gaspésie, nouveau fonds*.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

FICHE DE SUIVI

Mme Anny Jalbert, coordonnatrice du *Plan de développement stratégique et de diversification économique de la MRC*, a déposé sa fiche de suivi du mois de janvier 2013.

PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

FICHE DE SUIVI

Mme Christine Normand, coordonnatrice du Service d'accueil des nouveaux arrivants, volet personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans, a déposé sa fiche de suivi du mois de décembre 2012.

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

FICHE DE SUIVI

Mme Mélissa Chenel, coordonnatrice ATI, a déposé sa fiche de suivi du mois de décembre 2012.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7826-01-2013

Approbation du plan d'action 2013 du comité Petite enfance, sous-comité du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2013 du comité Petite enfance, sous-comité du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, a été déposé à Avenir d'enfants;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ce plan d'action par Avenir d'enfants avec modifications;

CONSIDÉRANT sa confirmation de financement de 96 185 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le plan d'action 2013 du comité Petite enfance, sous-comité du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, déposé à Avenir d'enfants en y apportant les corrections demandées par celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7827-01-2013

Signature *Protocole d'entente - plan d'action d'un regroupement*

CONSIDÉRANT le *Protocole d'entente - plan d'action d'un regroupement* avec la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le *Protocole d'entente - Plan d'action d'un regroupement* avec la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET HAUTE GASPÉSIE EN FORME

FICHE DE SUIVI

Mme Marie-Eve Chamberland, coordonnatrice Haute-Gaspésie en forme, a déposé sa fiche de suivi du mois de décembre 2012 à janvier 2013, comprenant les activités de Mme Marie-Eve Paquette, animatrice sportive, et M. Patrick Kenney, animateur en alimentation.

REGROUPEMENT DE PARTENAIRES LOCAUX

À titre d'information, on dépose le document intitulé *Qu'est-ce qu'un regroupement de partenaires locaux, partenaire de Québec en Forme?*

SERVICE INSPECTION RÉGIONAL

Aucun dossier.

AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION NUMÉRO 7828-01-2013

Adoption du *Règlement numéro 2013-296 Règlement remplaçant les règlements n^{os} 2009-259 et 2009-264 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du règlement numéro 2013-296 titré *Règlement remplaçant les règlements n^{os} 2009-259 et 2009-264 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas* a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Règlement numéro 2013-296 titré Règlement remplaçant les règlements n^{os} 2009-259 et 2009-264 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-296

Règlement remplaçant les règlements numéros 2009-259 et 2009-264 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer les règlements numéros 2009-259 et 2009-264 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie le 28 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

qu'il soit, et il est par la présente, ordonné et statué par le règlement numéro 2012-296 de ce conseil, que les règlements numéros 2009-259 et 2009-264 soient remplacés par ce qui suit :

que le règlement numéro 2012-296 soit adopté avec dispense de lecture;

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Les tarifs des frais de transport remboursables sont fixés selon la moyenne des trois derniers mois applicables au trimestre suivant du prix de l'essence, soit le 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année, à partir des données de la Régie de l'Énergie du Québec pour la région Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, par rapport au coût du litre d'essence tel qu'il apparaît au tableau suivant:

<i>Coût de l'essence entre</i>	<i>Taux par kilomètre</i>
0,70 \$ - 1,19 \$	0,45 \$
1,20 \$ - 1,29 \$	0,45 \$
1,30 \$ - 1,39 \$	0,46 \$
1,40 \$ - 1,49 \$	0,47 \$
1,50 \$ - 1,59 \$	0,48 \$
1,60 \$ - 1,69 \$	0,49 \$
1,70 \$ - 1,79 \$	0,50 \$
1,80 \$ - 1,89 \$	0,51 \$
1,90 \$ - 1,99 \$	0,52 \$
2,00 \$ - 2,09 \$	0,52 \$
2,10 \$ - 2,19 \$	0,53 \$
2,20 \$ - 2,29 \$	0,54 \$

Le coût de stationnement ou autres frais de transport (autobus, taxi, etc.) seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Dans le cas où ces frais sont assumés par un autre organisme, la MRC rembourse la différence qui manque à la personne concernée.

La MRC rembourse les frais de déplacement pour toute représentation faite en son nom par les membres du conseil ou les employés.

Article 3 : Si le voyage est moindre qu'un jour civil complet, ou si certains reçus sont déjà inclus dans les frais d'inscription, les montants déduits pour les repas déjà payés, ou non pris, incluant taxis et pourboires, sont les suivants :

- A) Déjeuner : 8 \$
- B) Dîner : 18 \$
- C) Souper : 22 \$
- D) Collation : 10\$

Le montant alloué pour chacun des repas (dîner ou souper) peut être augmenté sur présentation de pièces justificatives.

Article 4 : Pour le séjour dans un établissement hôtelier, ou autre, il sera versé 50 \$ par jour ou le prix réel du coût de la chambre sur présentation de pièces justificatives.

Article 5 : Une avance représentant 75% du montant prévu pour un déplacement peut être versée.

Article 6 : Cette politique entrera en vigueur le 21 janvier 2013.

Article 7 : Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOpte A Sainte-Anne-des-Monts, CE VINGT-UNIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE TREIZE.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NUMÉRO 7829-01-2013

Avenant à l'entente de gestion 2012-2014 avec le ministre des Finances et de l'Économie

CONSIDÉRANT le dépôt de l'avenant à *l'Entente de gestion 2012-2014* entre le ministre des Finances et de l'Économie et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer l'avenant à *l'Entente de gestion 2012-2014* entre le ministre des Finances et de l'Économie et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7830-01-2013

Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois

CONSIDÉRANT QUE le *Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois* ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, il n'y a pas de fournisseur accrédité connu dans la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'adhère pas, pour l'instant, au *Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois* à moins qu'un fournisseur, situé dans la région, reçoive l'accréditation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7831-01-2013

Autorisation des dépenses du préfet, rencontre avec la ministre, réforme de l'assurance-emploi

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7770-12-2012, la MRC de La Haute-Gaspésie a appuyé la Table de concertation de l'assurance-emploi et tous les acteurs régionaux en participant activement aux actions qui seront mises de l'avant afin de forcer le gouvernement fédéral à renoncer à sa réforme C-38 immédiatement et de reconduire sans délai les projets pilotes jugés indispensables depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme obligera tous les prestataires à faire des recherches d'emploi excessives sans délai et à accepter tout emploi même à des conditions non convenables ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi, le samedi 26 janvier 2013, à 13 h, devant le bureau de Services Canada, à Sainte-Anne-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les dépenses du préfet, M. Allen Cormier, pour se rendre à Ottawa le 27 février 2013 afin de rencontrer la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Mme Diane

Filey, M. Cormier sera accompagné par Mme Diane Leboutillier, préfète de la MRC du Rocher-Percé, M. Gaétan Cousineau, coordonnateur de Mouvement Action Chômage, et M. Bertrand Berger, président du conseil d'administration de la CRÉGIM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7832-01-2013

Adoption du budget de la Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, chaque municipalité régionale de comté ainsi que l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, ci-après dénommées collectivement *MRC*, participant à une entente intermunicipale, doit adopter le budget financier d'une régie intermunicipale dont le territoire est soumis à sa compétence ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a dressé son budget pour l'exercice financier 2013 dont copie nous a été transmise pour adoption ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget ne prévoit le paiement d'aucune contribution financière ni de quote-part de la part des MRC pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit la constitution d'une réserve financière et qu'un montant de 39 871 \$ y est affecté cette année ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit le commencement, dès l'été 2013, d'une première phase de déploiement et d'amélioration du service de transport collectif grâce aux revenus perçus depuis le 1^{er} juillet 2012 de la majoration de 1 cent le litre de la taxe sur les carburants applicable à l'essence dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte le budget de la Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2013, tel que soumis ;
2. dépose une copie dudit budget en annexe au livre des délibérations sous la cote A-518.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement remplaçant le *Règlement numéro 2008-246 décrétant les pouvoirs et obligations du directeur général*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts

RENCONTRE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES, ÉLABORATION

Discussion sur la rencontre relative à l'élaboration du *Plan de développement de la Gaspésie/Les Îles* pour l'identification des grands enjeux de la MRC de La Haute-Gaspésie avec le ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Gaétan Lelièvre, et de personnes invitées, qui s'est tenue le 18 janvier 2013, à l'auberge Château Lamontagne.

MISE À JOUR DES LIBELLÉS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, vérifiera auprès de Mme Sylvie Lepage, greffière de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, s'il y a eu, en 2011, une mise à jour des libellés relatifs aux règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7833-01-2013

Approbation du rapport *Programme d'aide financière aux MRC*

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport pour le *Programme d'aide financière aux MRC* couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport pour le *Programme d'aide financière aux MRC* couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7834-01-2013

Entente *Service du préventionniste de la ville de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente *Service du préventionniste de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts* ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet de dispenser les services d'un préventionniste de la ville de Sainte-Anne-des-Monts pour faire l'application de la réglementation en prévention incendie et l'inspection des catégories 3 et 4 de chacune des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013 et le demeurera tant et aussi longtemps que l'une des parties n'aura pas avisé l'autre par écrit, et ce, au moins quatre semaines à l'avance, de son intention d'y mettre fin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'entente *Service du préventionniste de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts*, telle que soumise, entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7835-01-2013

Bail avec le Réseau muséal et patrimonial de la Gaspésie

CONSIDÉRANT le dépôt du bail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Réseau muséal et patrimonial de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail a pour objet de louer au Réseau muséal et patrimonial de la Gaspésie un local situé au premier étage du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est en vigueur du 21 janvier 2013 au 17 janvier 2014 et sera automatiquement renouvelée à moins d'un avis

contraire de l'une des parties, par écrit, et ce, au moins deux mois à l'avance, de son intention d'y mettre fin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le bail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Réseau muséal et patrimonial de la Gaspésie, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7836-01-2013

Adoption du *Règlement numéro 2013-297* titré *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)*

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une copie du Règlement numéro 2013-297 titré *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)* a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Règlement numéro 2013-297* titré *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-297

Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion fut donné lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le règlement portant le numéro 2013-297 ordonnant et statuant ce qui suit :

Que le règlement numéro 2013-297 soit adopté avec dispense de lecture ;

Article 1. Quotes-parts Aménagement

La répartition des quotes-parts *Aménagement* s'applique selon la richesse foncière uniformisée de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	37 273,42 \$
Sainte-Anne-des-Monts	97 536,81 \$
La Martre	2 465,85 \$
Marsoui	2 015,41 \$
Rivière-à-Claude	2 173,84 \$
Mont-Saint-Pierre	3 109,81 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	13 074,61 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	5 184,43 \$
Territoires non organisés de la MRC	4 985,82 \$

Article 2. Quotes-parts Promotion et développement industriels

Les quotes-parts *Promotion et développement industriels* sont réparties selon la population de la manière suivante :

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	16 882,90 \$
Sainte-Anne-des-Monts	41 407,73 \$
La Martre	1 636,23 \$
Marsoui	2 057,68 \$
Rivière-à-Claude	973,06 \$
Mont-Saint-Pierre	1 344,93 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	7 133,71 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	2 237,42 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 326,34 \$

Article 3. Quotes-parts Administration générale

Les quotes-parts *Administration générale* sont réparties selon la population de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	5 627,63 \$
Sainte-Anne-des-Monts	13 802,58 \$
La Martre	545,41 \$
Marsoui	685,90 \$
Rivière-à-Claude	324,35 \$
Mont-Saint-Pierre	448,31 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	2 377,90 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	745,81 \$
Territoires non organisés de la MRC	442,11 \$

Article 4. Quotes-parts Enfouissement sanitaire

Les quotes-parts *Enfouissement sanitaire* sont réparties de la manière suivante :

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	445 634,51 \$
Sainte-Anne-des-Monts	1 092 982,45 \$
La Martre	46 380,14 \$
Marsoui	58 326,54 \$
Rivière-à-Claude	27 582,13 \$
Mont-Saint-Pierre	38 123,07 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	202 210,37 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	63 421,32 \$
Territoires non organisés de la MRC	35 009,47 \$

Article 5. Quotes-parts Cotisation annuelle de la FQM

Les quotes-parts *Cotisation annuelle de la FQM* sont réparties de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	0,00 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0,00 \$
La Martre	676,38 \$
Marsoui	676,38 \$
Rivière-à-Claude	676,38 \$
Mont-Saint-Pierre	676,38 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	676,38 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	676,38 \$
Territoires non organisés de la MRC	0,00 \$

Article 6. Quotes-parts Service prévention incendie (bâtiments de catégories 3 et 4)

Les quotes-parts *Service prévention incendie* (bâtiments de catégories 3 et 4) sont réparties de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	14 963,57 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0,00 \$
La Martre	1 513,48 \$
Marsoui	1 701,93 \$
Rivière-à-Claude	1 168,20 \$
Mont-Saint-Pierre	2 074,91 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	5 456,06 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	2 796,75 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 620,40 \$

Article 7. Quotes-parts Service pompier préventionniste secteur est

Les quotes-parts *Service pompier préventionniste secteur est* sont réparties de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	0,00 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0,00 \$
La Martre	2 210,47 \$
Marsoui	2 471,39 \$
Rivière-à-Claude	1 963,07 \$
Mont-Saint-Pierre	2 667,39 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	10 609,05 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	4 678,63 \$
Territoires non organisés de la MRC	0,00 \$

Article 8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE VINGT-UNIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE TREIZE.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

ÉPARGNE À TERME RACHETABLE 2013

On dépose un courriel de la Caisse populaire de La Haute-Gaspésie concernant les détails d'une entente sur le renouvellement d'épargne de la MRC au folio n° 9166.

La caisse renouvelle en date du 11-01-2013 les deux certificats de dépôt.

Et-02 : Au montant de 500 000 \$, renouvelé 1 an fermé à 1,37%, avec renouvellement des intérêts à l'échéance dans le placement.

Et-01 : Au montant de 504 010,08 \$, renégociation du taux à la hausse, sur rachetable en tout temps sans pénalité, à 1,22% pour 1 an ouvert. Renouvellement des intérêts à l'échéance dans le placement.

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2012

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 décembre 2012* non vérifiés au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7837-01-2013

Appui la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, demande protection de la Sûreté du Québec, incendies criminels

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à demander à la Sûreté du Québec de Gaspé de disposer les ressources nécessaires pour protéger les citoyens dans le secteur de l'Anse-Pleureuse ;

CONSIDÉRANT QUE depuis six mois, cinq habitations ont brûlé dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE ces incendies sont considérés criminels ;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau régional d'enquête de Rimouski s'occupe du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les enquêteurs de Pabos et de Gaspé s'occupent, également, de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques suspects, mais aucune accusation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis dans ses démarches demandant à la Sûreté du Québec de Gaspé de disposer les ressources nécessaires pour protéger les citoyens dans le secteur de l'Anse-Pleureuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7838-01-2013

Évaluation des postes et des besoins en ressources humaines de la MRC

CONSIDÉRANT QUE l'on demande de faire faire une analyse des postes et des besoins en ressources humaines de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, d'élaborer un devis relatif à l'analyse des postes et des besoins en ressources humaines de la MRC de La Haute-Gaspésie et que celui-ci soit déposé à une prochaine séance pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7839-01-2013

Périmètre d'urbanisation, consultation des municipalités dans le cadre du schéma d'aménagement de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute Gaspésie a entrepris une consultation des municipalités concernant la révision de son schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette consultation est d'informer les responsables de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE dans une prochaine rencontre, des discussions entourant le périmètre d'urbanisation sont prévues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, et l'aménagiste, Mme Karine Thériault, pour préparer une rencontre avec les municipalités relative au périmètre d'urbanisation dans le cadre de son schéma d'aménagement, laquelle se tiendra en février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7840-01-2013

Problématique de la rivière à l'Anse-Pleureuse

CONSIDÉRANT la problématique de la rivière à l'Anse-Pleureuse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au responsable du développement durable, M. Christian Pelletier, de rencontrer le conseil municipal de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis afin d'expliquer la réglementation relative à la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

ANNULATION DE LA RÉALLOCATION BUDGÉTAIRE DE L'AUTOMNE 2012, PROGRAMMES DE LA SHQ

On dépose un courriel du 4 janvier 2013 de la Société d'habitation du Québec, Direction de l'Amélioration de l'habitat, Service Rénovation et Adaptation de domicile, ayant comme sujet *Annulation de la réallocation budgétaire de l'automne 2012*.

Ce courriel confirme que la Société n'est plus en mesure d'allouer de nouveaux fonds ni de procéder à une réallocation budgétaire cet automne dans le cadre de la programmation 2012-2013 des programmes *Rénovation Québec* (PRQ), *RénoVillage* (RVI) et *Logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA).

NOUVEAU PROGRAMME, SHQ

On dépose une lettre du 17 décembre 2012 de la Société d'habitation du Québec, Direction de l'Amélioration de l'habitat.

Cette lettre accuse réception de la résolution numéro 7771-10-2012 concernant la venue du nouveau programme d'aide à la rénovation qui regroupe les programmes *RénoVillage* (RVI) et *Réparations d'urgence* (PRU).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FICHE DE SUIVI

M. Dan Michel Lévesque, chargé de projet des programmes de la Société d'habitation du Québec, a déposé sa fiche de suivi du mois de décembre 2012.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7841-01-2013

Tarifification 2013 au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT la liste des tarifs applicables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a signé, avec la Ville de Rivière-du-Loup, une entente pour disposer de ses matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de cette ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les tarifs applicables au lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, tels que décrits dans l'avis public donné le 26 septembre 2012, lesquels sont :

Description	Tarifs 2013
	Déchets solides provenant d'une municipalité ayant le droit d'accès au site (article 6 du règlement 1307)
Matières résiduelles	61 \$/tonne métrique
Sols contaminés autorisés	61 \$/tonne métrique
Rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage à Rivière-du-Loup	35 \$/tonne métrique
Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes	Gratuit
Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Ovins, caprins, gallinacés Autres espèces	10 \$/bête 58 \$/tonne métrique

Note : Ces tarifs n'incluent pas la redevance d'élimination qui s'applique en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FICHE DE SUIVI

M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, a déposé sa fiche de suivi du mois de décembre 2012.

AVIS AUX UTILISATEURS DE CONTENEUR À CHARGEMENT AVANT

À titre d'information, on dépose le document *Avis important - Utilisateurs de conteneur à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles*.

Ce document est remis aux commerçants rencontrés lors de la tournée d'information faite par M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, et le représentant de Bouffard Sanitaire inc.

SOLDE DU SURPLUS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, informera le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie concernant le solde du surplus du lieu d'enfouissement sanitaire dès que les vérificateurs financiers effectueront la vérification financière de la MRC pour l'année 2012.

DIRECTIVES DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS DES ÉCOCENTRES

À titre d'information, on dépose le document *Directives de sécurité pour les employés des écocentres (décembre 2012)*.

2^E PROPOSITION DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE

À titre d'information, on dépose la lettre recommandée du 7 décembre 2012 adressée à M. Eric Simard, directeur général de Bouffard Sanitaire inc., ayant pour sujet : *MRC de La Haute-Gaspésie, Collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour les déchets et la récupération, 2^e proposition de règlement à l'amiable*.

PROJET DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE À LA MARTRE/CAP-AU-RENARD

À titre d'information, on dépose le document *À La Martre, on composte chez soi !, Le projet de compostage domestique à La Martre/Cap-au-Renard en bref*.

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Il est demandé de prolonger les heures d'ouverture de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts sans augmenter les coûts reliés aux heures travaillées. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fera le suivi avec M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, à ce sujet. Par la suite, M. Lévesque fera ses recommandations auprès du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7842-01-2013

Achat chlorure de calcium liquide, chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir le meilleur prix possible pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide pour l'entretien des chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure propose de faire front commun pour obtenir les meilleurs prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise l'achat en commun avec la MRC de Bonaventure pour le chlorure de calcium liquide pour l'entretien des chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 21 h 00.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».